

Elevage bovin : montants de l'aide 2024



© 2025 Les Echos Publishing

Provisoirement fixés par un arrêté du 2 octobre 2024, les montants définitifs de l'aide aux bovins de plus de 16 mois versée aux éleveurs au titre de la campagne 2024 ont été ajustés à la hausse pour les départements métropolitains, hors Corse. Voici les montants définitifs :

- 105 € par unité de gros bétail (UGB) pour le montant unitaire supérieur (contre un montant provisoire fixé à 97 € par UGB en octobre dernier) ;
- 57,50 € par UGB pour le montant de base (contre un montant provisoire fixé à 53 € par UGB).

Rappel : ces montants se sont respectivement élevés à 110 € et à 60 € en 2023.

En principe, le versement du solde de l'aide bovine est intervenu sur la base de ces montants il y a quelques jours.

Rappel : s'agissant des demandes des aides bovines (aide à l'UGB et aides aux veaux sous la mère ou aux veaux bio) pour la campagne 2025, la télédéclaration doit être effectuée au plus tard le 15 mai 2025 sur [le site Télépac](#).

[Arrêté du 27 janvier 2025, JO du 31](#)

© 2025 Les Echos Publishing